



*Empowered lives.
Resilient nations.*

Les Principes de Bangkok sur la capacité nationale d'évaluation dans le cadre des Objectifs de développement durable (ODD)

1. Cette déclaration cherche à capturer l'émergence d'une compréhension commune des enseignements tirés et des priorités pour la pratique de l'évaluation dans le cadre des objectifs de développement durable (ODD) afin d'orienter une action commune à l'appui futur des capacités nationales d'évaluation.
2. Nous, les participants à la quatrième Conférence internationale sur les capacités nationales d'évaluation tenue à Bangkok du 28 au 30 octobre 2015 et organisée par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et son Bureau indépendant d'évaluation, ainsi que par l'Association internationale pour l'évaluation du développement (IDEAS) et son Assemblée générale 2015 déclarons à la communauté de l'évaluation.
3. Représentant les utilisateurs et les producteurs d'évaluations en provenance de 100 pays et en tant que membres de gouvernements nationaux, d'organisations et de réseaux nationaux, régionaux et internationaux qui regroupent des pratiques professionnelles aussi bien du secteur public, des secteurs privé et à but non lucratif, des conseils de gestion internes, du suivi indépendant formel, de la recherche universitaire, avons partagé nos expériences diversifiées et avons cherché à atteindre une compréhension commune des défis et des opportunités liés à la pratique de l'évaluation pour soutenir les objectifs de développement durable. Nous sommes ainsi prêts à apporter notre expertise collective et cumulée afin de soutenir les objectifs de développement durable, en tant que vision de transformation en faveur d'un monde prônant le respect universel des droits de l'homme et de la dignité, de l'égalité, de la non-discrimination, de la démocratie et de la primauté du droit.
4. Nous sommes convaincus que les 17 ODD et leurs cibles ont le potentiel de transformer les sociétés et de mobiliser les populations et les pays. La réalisation des ODD devra être fondée sur des institutions efficaces, responsables et inclusives, sur des politiques saines et une bonne gouvernance, et nous sommes également convaincus que la fonction et la profession de l'évaluation renferment le potentiel nécessaire pour répondre aux défis à relever. Au-delà de la réflexion fondée sur les preuves qui est intégrée dans les conclusions et les recommandations des évaluations, la fonction de l'évaluation peut, si elle est réalisée sans respect de l'autorité seule, offrir la légitimité de l'engagement des détenteurs de responsabilités publiques vis-à-vis des parties prenantes du développement.
5. Nous reconnaissons que les intentions des ODD envers les processus de suivi et d'examen sont spécifiquement guidées par des objectifs auxquels la fonction de l'évaluation répond directement :
 - identifier les réalisations, les défis, les lacunes et les facteurs critiques de succès
 - soutenir l'identification de solutions et de meilleures pratiques ainsi que promouvoir la coordination et l'efficacité du système international de développement
 - être ouverts, inclusifs, participatifs et transparents envers tous
 - miser sur les plates-formes et les processus existants
 - être rigoureux et axés sur des preuves renseignées par des données et des évaluations menées par les pays

- exiger une amélioration du soutien au renforcement des capacités des pays en développement, notamment le renforcement des systèmes nationaux de données et des programmes d'évaluation.

6. Nous observons que l'agenda des ODD doit être mené par les pays et être adapté à leurs priorités nationales. Les évaluations peuvent contribuer au processus de mise en place de priorités pour les ODD au niveau des pays par le biais d'examen de l'évaluabilité et autres outils et techniques. Nous reconnaissons qu'il existe différentes approches, visions, modèles et outils d'évaluation disponibles et appropriés pour chaque organisation et chaque pays, conformément à leurs contextes, priorités, modèles d'engagement des parties prenantes et de gouvernance. Nous reconnaissons que les pays organiseront et façonneront leurs propres besoins en matière d'évaluation et leurs approches pour ce programme universel, en se basant à la fois sur une coopération traditionnelle du développement et sur un éventuel soutien des partenaires pour une collaboration Sud-Sud.

7. Nous rappelons la résolution 69/237 de l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies sur le *renforcement des capacités en vue de l'évaluation des activités de développement au niveau des pays* et appelons de nos vœux les parties prenantes nationales et internationales, à soutenir les efforts visant à renforcer davantage la capacité d'évaluation, conformément aux politiques nationales et aux priorités. Nous soulignons que les ODD appellent à un partenariat mondial et un soutien international pour la mise en œuvre d'un renforcement des capacités efficace et ciblé et pour la mobilisation et le partage des connaissances, de l'expertise, de la technologie et des ressources financières. Nous lançons un appel aux gouvernements, aux agences bilatérales et multilatérales de développement à considérer la capacité nationale d'évaluation comme une priorité centrale dans leurs plans de programmation et de ressources.

8. En tant que professionnels du développement et de l'évaluation, nous cherchons à atteindre et à maintenir les normes les plus élevées de professionnalisme et de conduite éthique. En exerçant notre fonction en réponse aux besoins et attentes multiples et variables, nous tirons notre légitimité de l'indépendance et de la responsabilité envers ceux qui sont concernés par les interventions de développement. En même temps, nous effectuons notre travail en reconnaissant de manière transparente les différents rôles et intérêts de l'évaluateur, le sujet de l'évaluation et les parties ayant commandé l'évaluation.

9. Nous notons que le suivi et les rapports statistiques sont importants mais insuffisants en tant que véhicule pour l'apprentissage, la responsabilisation et la prise de décision. Nous notons également que le *Big Data* et l'innovation technologique apporteront un nouvel élan, davantage de volume et plus de validité à la collecte de données, à la gestion des dossiers et au contrôle de la qualité. Bien qu'elle se fonde sur de bons flux de données administratives et contextuelles et sur des rapports de suivi, l'évaluation est souvent plus efficace si elle est maintenue comme une fonction de gouvernance distincte et une discipline professionnelle axée sur une tolérance à la critique.

10. Pour faire avancer l'appui à la capacité nationale d'évaluation, nous reconnaissons les types d'efforts et d'initiatives suivants qui méritent considération :

- Mener une évaluation au niveau national des besoins en matière d'ODD et réaliser des études diagnostiques
- Effectuer des examens de l'évaluabilité se rapportant à chaque ODD ou cible par pays ou secteur
- Favoriser l'évaluation en tant que composante de la gouvernance nationale et de la réforme de la gestion du secteur public
- Établir des cadres juridiques pour l'évaluation nationale – législation et politiques
- Développer un mécanisme clair au niveau national et local/infranational pour une évaluation indépendante des progrès en faveur des ODD
- Affecter des ressources (un pourcentage des coûts des initiatives) pour la conduite des évaluations lorsqu'il s'agit de réaligner les plans nationaux aux ODD et lors de la conception / approbation des projets, programmes et politiques
- Renforcer les systèmes nationaux et locaux de données pour suivre les progrès des ODD
- Mettre en place des cadres de compétences formelles et des normes d'évaluation professionnelles

- Mettre en place des programmes de formation en évaluation au sein du secteur académique et des institutions publiques de formation professionnelle
- Créer des opportunités pour les jeunes évaluateurs émergents au niveau local
- Développer des systèmes pour promouvoir un suivi transparent des recommandations des évaluations
- Soutenir les organisations professionnelles nationales, régionales et mondiales chargées de l'évaluation
- Soutenir les forums internationaux d'échange entre utilisateurs et producteurs des évaluations, par le biais du droit d'accès à l'information, notamment par des ateliers régionaux et des plates-formes internet pour la gestion des connaissances.

Bangkok, 30 octobre 2015